

de Paris. Il est implanté à Québec de par le roi et les gouvernés y restent étrangers. Il est fort rudimentaire : le Gouverneur et l'Intendant sont tout, se partageant des pouvoirs mal définis, toujours prêts à s'entrechoquer lorsque les titulaires sont d'humeur batailleuse. Des instructions venues de France leur tracent, il est vrai, la ligne de conduite à suivre, et si le Gouverneur empiète sur le domaine de l'Intendant, celui-ci s'empresse de se plaindre au roi qui reçoit souvent, en même temps, les protestations du premier fonctionnaire contre la conduite de son subalterne armé d'autant de pouvoirs que lui. Ces deux hauts officiers s'appuient sur un Conseil à la dévotion de l'un ou de l'autre. D'organisation municipale, il n'en existe point. En dehors de Québec, l'autorité se concentre entre les mains du seigneur qui, avec son droit de haute, moyenne et basse justice, transmet l'impulsion donnée de Québec. C'est là un mécanisme primitif qui a subi le feu de la critique, mais n'était-il pas, en dépit de ses défauts, le meilleur qu'il fut possible de donner à la colonie ? En cette matière de gouvernement les théories sont de nulle valeur. Le meilleur gouvernement est celui qui est le mieux approprié aux besoins du pays, qui s'adapte le mieux aux exigences d'une situation particulière. Pour l'époque et les nécessités du moment, il fallait un régime énergique, un instrument facile à manier aux mains d'hommes d'action. Il s'agissait de parer, à l'instant, à toutes espèces d'éventualités auxquelles les lenteurs et les atermoiements d'une assemblée populaire n'auraient pas pu souvent faire face. Au reste, que l'on examine l'ensemble des actes des gouverneurs et des intendants, leurs mesures d'économie interne, leurs ordonnances, et qu'on dise si une assemblée selon la conception moderne de la chose, aurait agi plus sagement que le Conseil Supérieur de Québec.

Ce gouvernement, malgré ses imperfections, aurait suffi, pour donner un corps à la vaste conception de Richelieu et de Colbert qui avaient l'intuition des grands avantages que la France retirerait des colonies. Malheureusement, avec le